

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Jessie Milland](#)

<https://www.cadre21.org/membres/1c8471f917f1661740c1451a>

Date d'obtention : 2021-06-03 13:39:23

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il est important de commencer par rencontrer la personne qui est venue signaler un problème et remplir l'évaluation.

Rencontrer la victime et remplir l'évaluation.

Si d'autres jeunes sont concernés, il faut les rencontrer et remplir aussi l'évaluation. Suite à ces rencontres, il faut évaluer si c'est un acte impulsif ou malveillant.

Pour un acte impulsif on remplit la grille d'évaluation avec l'investigateur.

Pour un acte malveillant, on appelle le service de police et on confisque le cellulaire de l'investigateur.

En tout temps il ne faut pas prendre connaissance des photos ou vidéos.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est important de connaître la différence entre acte impulsif et acte malveillant (car les interventions seront différentes).

Que rassurer la victime tout au long du protocole est très important car cela peut permettre qu'elle se confie d'avantage.

Que nous ne sommes pas un mandataire du service de police et donc nous ne pouvons intervenir auprès des élèves suite à leur demande.

Même s'il est juste une inquiétude d'un ou d'une jeune il est important de remplir l'évaluation afin de déterminer la suite des interventions.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Il me paraît délicat de rencontrer l'investigateur lorsque l'on a affaire à un acte malveillant et de lui confisquer son cellulaire avec peu d'intervention de ma part. J'aurais l'impression de ne pas intervenir de façon "complète". J'ai l'impression que le jeune aurait tendance à ne pas vouloir donner son cellulaire et j'aurais peur qu'il en profite pour continuer à propager des photos ou vidéos avant que la police n'intervienne.



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf